

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

**Ont donné pouvoir :**

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU  
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX  
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT  
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE  
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH  
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230711-23\_05673-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**Absents excusés :** Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-070 – Budget Principal – Ajustement de l'encours de la dette – Opérations non-budgétaires**

Après pointage des emprunts, la DGFIP a constaté un écart de l'encours de la dette entre leur état de la dette et celui figurant dans les annexes du BP 2023 budget principal.

Les emprunts concernés sont :

- Emprunt LT039119/900410241815 pour 0.02 €
- Emprunt MIN509728EUR/900410242015 pour 0.01 €

Une correction doit être effectuée en autorisant les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit du compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0.03 €  
Crédit du compte 1641 : emprunts en euros 0.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ, AUTORISE :**

- les opérations d'ordre non budgétaires ci-dessus,
- Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

